

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3976511

Dénomination :	GVGM AUDIT
n° de gestion :	2000B02868
n° d'identification :	431 460 336
n° de dépôt :	A2011/014728
Date du dépôt :	23/06/2011
Pièce :	décision de l'associé unique

GVGM AUDIT
Société par actions simplifiée
d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 150 000 euros
Siège social : 73, rue François Mermet,
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
431 460 336 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 MAI 2011

L'an deux mille onze,
Le 28 mai,
A 10 heures,

La société **GVGM PARTICIPATIONS**, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 17/19, Rue Roger Salengro, 42300 ROANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 505 338 731 RCS ROANNE,

Représentée par l'un de ses cogérants, Monsieur **Daniel VOLAND**,

Associée unique de la société **GVGM AUDIT**,

En présence de Monsieur **Olivier ARTHAUD**, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 29 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La société **GVGM PARTICIPATIONS**, associée unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 30 septembre 2011.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 29 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante »

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

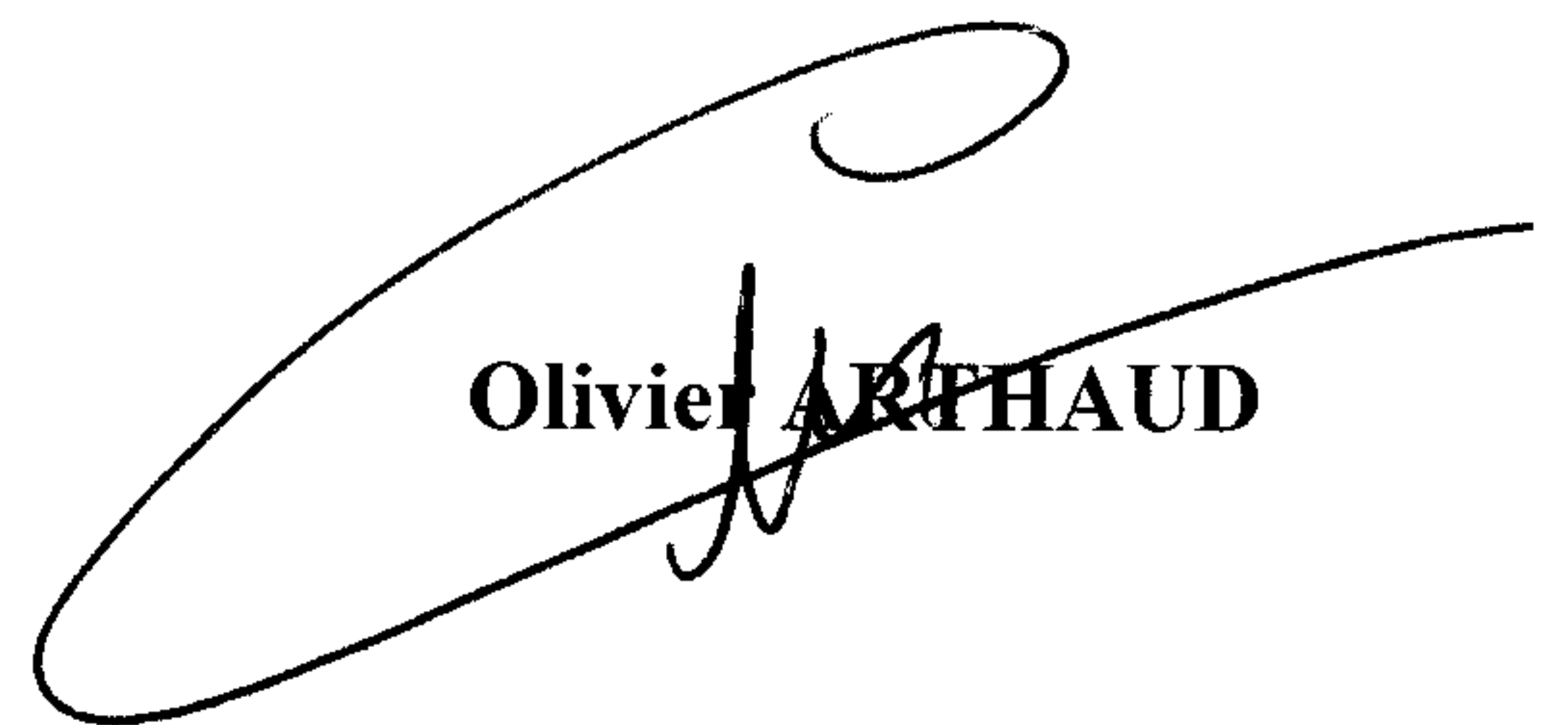
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique



Pour la société **GVGM PARTICIPATIONS**,
Daniel VOLAND

Le Président non associé



Olivier ARTHAUD